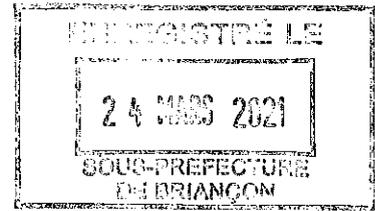




DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/03/2021



Le **mercredi 10 mars 2021** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur ARNAUD MURGIA

DEL 2021.03.10/39

Thème :

Institution et
vie politique

Etaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENNAIRE, Eric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSE, Christian JULLIEN, Emilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Elisa FAURE, André MARTIN, Claire BARNEAUD, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, Corinne FAURE-BRAC, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Renaud PONS, Marie SOUBRANE, Hervé BOULAIS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Aurélie POYAU, Gabriel LEON, Francine DAERDEN

Objet :

Représentation
de la ville au
conseil
d'administration
du collège
Vauban

Etaient représentés :

René MICHEL donnant pouvoir à Elisa FAURE
LASSERRE Brigitte donnant pouvoir à Catherine VALDENNAIRE
DAZIN Florian donnant pouvoir à Thomas SCHWARZ

Convocation :

Date :

04 mars 2021

Absents excusés :

René MICHEL, Brigitte LASSERRE, Florian DAZIN

Affichage :

04 mars 2021

Nombre de
membres du
conseil municipal

Secrétaire de séance : Emilie DESMOULINS

En exercice : 33

Présents : 30

Nombre de
suffrages
exprimés : 29

Rapporteur: M. RICHARD NUSSBAUM

VU les Articles L.2121 - 33 et L.2121 - 21 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU les articles R 421 - 14 et suivants du code de l'Education

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la désignation des conseillers municipaux appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du Collège « VAUBAN »

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De faire application du dernier alinéa de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales et de ne pas procéder au scrutin secret ;
- De désigner ses représentants appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du collège VAUBAN comme suit :

Titulaires	Suppléantes
Mme Michèle SKRIPNIKOFF	Mme Annie ASTIER - CONVERSET
Mme Elisa FAURE	Mme Monique OLLAGNIER

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce, de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 4

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE DEL 2021.03.10/39

PUBLIÉ LE

24 MARS 2021

Le Maire
Arnaud MURGIA